DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Lave

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 décembre 2019

PUBLIE LE :

2 4 DEC. 2019

Délibération n°161219-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

COMMUNE NOUVELLESAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE
Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE

Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLEGilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE

,

LE PECQ Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE

COMMUNE NOUVELLE Arnaud PERICARD, PRESIDENT SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPP

Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE

Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE TITULA RE
Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	7
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM		10
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>		11

SIA /CS - 161219-2

OBJET: COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR: Monsieur Gilbert ARNAUD, Premier Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 31 janvier 2019 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

DECISION N° 2019-05

<u>OBJET</u>: Travaux de fouilles complémentaires pour l'identification d'une canalisation gaz sur l'emprise du futur bassin de Port-Marly

Dans le cadre des travaux de création d'un bassin enterré de stockage restitution sur l'ancien terrain de pétanque de Port-Marly ayant débutés le 29 avril 2019, il a été jugé nécessaire, au vu du manque de précision sur l'emplacement de la canalisation gaz passant sur l'emprise de ce futur bassin et le risque de dégradation de celle-ci, d'effectuer des fouilles complémentaires d'identification de cette canalisation.

Il a été décidé de confier cette prestation à l'entreprise CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION.

Montant de la prestation : 20 490 € HT, soit 24 588 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

DECISION N° 2019-06

<u>OBJET</u>: Travaux de modification des trappes d'accès à la chambre à sable du chemin de halage avec mise en place de dispositif de sécurisation.

Dans le cadre des travaux de réaménagement du chemin de Halage actuellement en cours sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Port Marly, il a été décidé de modifier des trappes d'accès à la chambre à sable de ce chemin, avec mise en place de dispositif de sécurisation.

Il a été décidé de confier ces travaux à l'entreprise SUEZ EAU France.

Montant : 21 368 € HT, soit 25 641,60 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

DECISION N° 2019-07

<u>OBJET</u> : Travaux d'étanchéification de la toiture du poste relevage Fonderie sur la commune du Pecq

Suite aux infiltrations d'eau au niveau du toit du poste relevage Fonderie sur la commune du Pecq engendrant régulièrement des coupures d'électricité et des risques de détérioration au niveau des armoires électriques, il a été décidé d'effectuer des travaux d'étanchéification.

Il a été décidé de confier ces travaux à l'entreprise SUEZ EAU France.

Montant : 5 047,50 € HT, soit 6 057 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

DECISION N° 2019-08

OBJET : Travaux d'agrandissement de la porte d'accès du poste de relevage Rive Gauche sur la commune du Pecq

Il est difficile pour l'exploitant d'accéder au poste Rive Gauche lors des opérations de maintenance, notamment en raison de la présence d'une marche au niveau de la porte d'entrée ne permettant pas le transit de matériel roulant pour le transport de charge lourde.

Il a été décidé de confier les travaux d'agrandissement de la porte d'accès du poste de relevage Rive Gauche à l'entreprise SUEZ EAU France.

Montant : 4 611,60 € HT, soit 5 533,92 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

2 4 DEC. 2019

Transmis en préfecture et affiché le

2 4 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal